

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 12 AVRIL 2024 à 9 heures
COMMUNE DE COULOBRES

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 09 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie de Coulobres sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Gérard BOYER, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Gérard BOYER, Joëlle MOLLOT

Absents & Excusés : Patrick ELBECHIR, Mathieu CAUMETTE, Stéphanie FRAMPIER, Virginie TAIX, Line CANOVAS, Emilie BEYRAND, Bernard LEVERE, Jean-Louis THERON,

Procuration : 0

Dominique GUILLOTEAU ayant démissionné le 19 mars 2021, le nombre de conseillers en exercice est donc de 10.

Madame Joëlle MOLLOT est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

La séance débute à 09 heures.

Le conseil municipal était initialement prévu le 8 avril 2024, par manque de QUORUM, les membres du Conseil Municipal ont reçu une nouvelle convocation en date du 12 avril 2024 pour le vendredi 12 avril 2024 à 9 heures.

Le QUORUM n'est donc plus nécessairement à atteindre.

1 – Approbation du procès-verbal du 11 mars 2024 & 08 avril 2024

Procès verbal du 11 mars 2024 approuvé à l'unanimité.

Procès verbal du 08 Avril 2024 approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2023, tel qu'il ressort des opérations de clôture d'exercice.

Avant de quitter la salle, il passe ensuite la présidence de l'assemblée à Madame Joëlle MOLLOT en charge des finances pour procéder au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Examine le compte administratif de l'exercice 2023 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : + **56 868.23 €**

Investissement :

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - **175 959.00 €**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Intégration résultats CCAS	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	49 432.37€	0.00€	- 175 959.00€	0.00€	- 126 526.63€
Fonctionnement	106 330.87€	0.00€	56 868.23€	0	163 199.10€
Total	155 763.24€	0.00€	- 119 090.77€	0.00€	36 672.47€

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2023 du budget communal.

Résultat de clôture TOTAL (qui tient compte du résultat N-1) : + 36 672.47€

Conseil Municipal

de la commune de

COULOBRES

BUDGET

OBJET : affectation du résultat d'exploitation - exercice

2023

Le Conseil

Après avoir entendu le
compte administratif de
l'exercice

- constatant que ledit compte présente un excédent cumulé
d'exploitation

de

Ainsi déterminé

- Résultat antérieur reporté excédent

ou déficit

- Affectation à la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice (12) : excédent

ou déficit

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 excédent

(Résultat d'exploitation à affecter) ou déficit

- et présente un besoin de financement cumulé d'investissement

de

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1 excédent

ou besoin de financement

Solde des opérations de l'exercice excédent

ou besoin de financement 175 959,00 €

Solde cumulé d'investissement au 31/12/

compte 001 à reprendre en 2023 :

excédent (R001) - €

ou besoin de financement (D001) 126 526,63 €

Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)

Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis)

(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)

84 250,42 €

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser 42 276,21 €

- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :

42 276,21 €

- En affectation complémentaire en réserve : (R1068) :

- €

Reliquat à reprendre au budget 2024 au compte 002

excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)

excéd. (R002) 120 922,89 €

déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)

déficit (D002) - €

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2023

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2022	Part affectée à l'investissement exercice	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	49 432,37 €		-175 959,00 €	-126 526,63 €
FONCTIONNEMENT	106 330,87 €	0,00 €	56 868,23 €	163 199,10 €
TOTAL	155 763,24 €	0,00 €	-119 090,77 €	36 672,47 €

4 – Vote du budget communal primitif 2024

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
Adopte le budget primitif de la commune pour 2024 qui s'articule de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement :

* dépenses	:	404 441.86 €
* recettes	:	446 255.89 €
Soit un sur équilibre de :		41 814.03 €

- en section d'Investissement :

* dépenses	:	250 004.33 €
* recettes	:	250 004.33 €

Questions diverses :

RAS

L'ordre du jour, étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance à 10h15

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le : 25 avril 2024 à 18 heures en salle du Conseil.

Le Maire
Gérard BOYER

